
La conservation au Service historique de la Défense

Damien Richard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7587>
ISBN : 978-2-8218-1400-4
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 6 décembre 2012
Pagination : 115-120
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Damien Richard, « La conservation au Service historique de la Défense », *Revue historique des armées* [En ligne], 269 | 2012, mis en ligne le 12 novembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7587>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

La conservation au Service historique de la Défense

Damien Richard

- ¹ Les fonds d'archives et les collections d'ouvrages conservés par le Service historique de la Défense (SHD) constituent un patrimoine exceptionnel au service du ministère de la Défense, des chercheurs ou du public en quête, à des fins administratives ou généalogiques, de documents produits par l'institution militaire. L'une des missions du service historique est d'assurer un accès pérenne à ces documents, dans le présent et surtout dans l'avenir, et donc, à ce titre, de prendre en considération tous les éléments qui concourent à la bonne conservation de ce patrimoine. Ce sont ces éléments que l'on propose d'évoquer ici, en partant des plus globaux – c'est-à-dire du bâtiment de conservation – pour se rapprocher, par une progressive focalisation, des documents eux-mêmes.

Infrastructure : un héritage complexe

- ² La bonne conservation des fonds et collections patrimoniales dépend, en premier lieu, des caractéristiques des bâtiments qui les abritent – tant internes, liées à leur construction et à leur état, qu'externes, en rapport avec leur environnement. L'histoire des différents Service historiques d'armées, jusqu'en 2005, puis du Service historique de la Défense, depuis cette date, ont constitué un paysage immobilier complexe, exceptionnel parmi les grandes institutions patrimoniales françaises, du fait de la multiplicité des implantations et des environnements dans lesquels certaines, notamment dans les ports militaires, se situent ¹.
- ³ Au Service historique de la Défense, deux principales catégories de bâtiments peuvent être distinguées : ceux construits à usage de conservation de documents, ou réaménagés en profondeur, et ceux non construits à cet effet, et peu adaptés à leur usage. Les premiers ne constituent aujourd'hui qu'une minorité des locaux du service, mais leur proportion augmente, notamment grâce à d'importants investissements au cours des dernières années. Trois sites, ceux de Toulon (Castigneau 1), de Lorient et du Blanc, ont

bénéficié de bâtiments adaptés dès les années 1980. Après une période de stabilité, la situation immobilière du SHD a considérablement évolué au cours des dernières années grâce à plusieurs chantiers importants : aménagement d'un ancien parking sur la base militaire du Fort neuf, à Vincennes, d'une partie des locaux de l'ancienne manufacture d'armes de Châtellerauld, occupée par le Centre des archives de l'armement et du personnel civil, construction d'un bâtiment HQE ² sur le site de Toulon. Enfin, un chantier de réaménagement de deux bâtiments appartenant à la caserne de Lorge-Haut à Caen est prévu en 2013 et 2014. L'ensemble de ces chantiers offrira au SHD environ 160 km² de bâtiments d'archives adaptés à leur usage.

- 4 Ces édifices respectent des textes et des normes ³ relatifs à la superficie des espaces de conservation, à la portance des sols, aux dispositifs de protection contre l'incendie et l'intrusion ou à l'isolation thermique. Ces normes évoluent et se précisent au fil du temps, si bien qu'un bâtiment construit dans les règles à une date donnée peut, quelques années plus tard, ne plus répondre aux exigences.
- 5 Toutefois, une majorité des locaux de conservation se trouve, aujourd'hui encore, dans des bâtiments peu adaptés : anciennes casernes (Pau, Caen), anciens bâtiments maritimes (Brest, Rochefort, Cherbourg), anciennes casemates (Fort de l'est), hangars industriels (Châtellerauld). La situation de ces nombreuses implantations se caractérise par une grande diversité dont le cas du château de Vincennes, où les fonds et collections sont conservés dans neuf bâtiments, pavillons royaux louis-quatorziens ou œuvres de l'architecture militaire du XIX^e siècle, représente un cas d'école. Une évaluation précise des risques et des mesures correctives ponctuelles permettent de pallier les inconvénients structurels : ainsi, certains de ces bâtiments, comme au Fort de l'est ou au château de Vincennes, sont intégrés dans un environnement fortement végétal, et présentent de ce fait des risques de salissement et d'empoussièrement importants. L'accent doit dès lors être mis sur des travaux ponctuels d'étanchéité, ainsi que sur l'hygiène interne des bâtiments.
- 6 Le Service historique de la Défense se trouve donc aujourd'hui, du point de vue de son infrastructure, au milieu du gué : un chemin important a été parcouru pour commencer à doter le service du parc de locaux de conservation nécessaire, mais de nombreux besoins se font encore sentir, pour faire face notamment aux versements d'archives attendus dans les prochaines années.

Le magasin, un espace à protéger

- 7 Après le bâtiment, le magasin constitue la seconde carapace de protection des fonds et collections du SHD. Ses qualités et ses défauts dépendent en partie du bâtiment lui-même, pris dans sa globalité, et analysé plus haut : il doit offrir en effet, aux fonds et collections qui s'y trouvent, un environnement propre et climatiquement stable, une sécurité contre les risques de destruction ou de disparition, ainsi qu'un mobilier adapté permettant de prévenir les dégradations mécaniques. Le respect de ces conditions est plus facile dans un bâtiment construit à usage de conservation, tels qu'évoqué plus haut : des systèmes globaux sont intégrés à la conception même du bâtiment. Dans les autres cas, nombreux au SHD, comme on l'a vu, des dispositifs locaux peuvent être développés.
- 8 La bonne conservation du papier, matériau principal des collections, exige une température, et une humidité relative particulières ainsi qu'une faible luminosité ⁴.

L'ensemble des sites du SHD est aujourd'hui équipé d'appareils de surveillance thermohygrométriques, qui relèvent à intervalles réguliers ces données et mettent à disposition une information complète et fiable. Les résultats obtenus sont parfois très satisfaisants, parfois beaucoup moins. En cas de défaut, les magasins peuvent être équipés d'appareils permettant de corriger les données et de stabiliser l'atmosphère : chauffage, humidificateurs, déshumidificateurs, dont nombre de magasins du SHD (quoique encore trop peu) bénéficient aujourd'hui.

- 9 La propreté des locaux constitue également une exigence pour la bonne conservation des collections. Là encore, le risque doit être évalué au regard de la géographie locale du bâtiment, de son environnement, ainsi que de la fréquence des circulations humaines dans le magasin. Un local d'archives ou de bibliothèque accueille en effet des passages de personnel, plus ou moins fréquents, pour la communication ou la gestion des collections. Un ménage régulier de l'environnement doit être assuré, selon des procédures spécifiques à la nature des locaux : les actions entreprises en ce sens dans le passé ont été, en 2012, fédérées sous la forme d'un marché public de nettoyage, qui pourra s'appliquer à terme à l'ensemble des locaux de conservation du SHD.
- 10 L'instabilité climatique et la saleté ont pour conséquence, en effet, une fragilisation du papier et un empoussièrement des documents. Toutefois, leur conséquence la plus dommageable est le développement de dégradations biologiques : elles constituent en effet les conditions nécessaires au développement de micro-organismes (moisissures principalement) ou d'infestations animales (insectes, le plus souvent). Ce risque est majeur, car susceptible, une fois déclenché, de toucher de façon rapide et incontrôlée un volume documentaire très important. Les moisissures représentent à la fois le cas de figure le plus fréquent et le plus difficile à traiter. Les analyses biologiques nécessaires en cas de suspicion sont effectuées dans des laboratoires spécialisés ; une fois la contamination avérée, les documents sont traités selon le seul remède aujourd'hui autorisé, le passage en autoclave avec diffusion d'un gaz fongicide, l'oxyde d'éthylène. Ces opérations curatives doivent être toutefois évitées autant que possible, car elles sont à la fois coûteuses et, sans présenter de risque attesté pour les documents, leur imposent un traitement chimique qui ne peut être efficacement pratiqué qu'une seule fois.
- 11 Le magasin constitue également un lieu de protection du patrimoine contre les risques de destruction, en particulier par le feu. De ce point de vue, le SHD présente là encore une situation contrastée. Les magasins, comme l'ensemble des locaux de travail, sont généralement équipés de dispositifs de détection qui donne l'alarme en cas d'alerte. Tous les locaux, en revanche, ne sont pas équipés de matériel d'extinction : en cas de départ, l'intervention humaine, soit, en premier rempart, du personnel, soit des pompiers, sera le seul moyen de faire face. Certains locaux, comme le magasin Charles-Braibant du Fort neuf de Vincennes, sont équipés d'un système d'extinction à gaz ; d'autres types de systèmes pourraient, dans l'avenir, être étudiés.
- 12 Enfin, le magasin doit être équipé de mobiliers adaptés à la nature et au format des documents conservés. Les rangements inadaptés, les entassements excessifs, constituent en effet un facteur non négligeable, parmi d'autres, des dégradations mécaniques qui touchent les documents. Les magasins anciens présentent, là encore une situation variable, certains étant munis de mobiliers adaptés et en bon état, d'autres montrant certains défauts. À l'occasion d'opérations ponctuelles, telles que le réaménagement de trois alvéoles du bâtiment⁴ du château de Vincennes, cette situation peut être progressivement améliorée. Certains problèmes particuliers sont posés par des

documents de formats spécifiques, tels que les grands registres de contrôles de troupes de l'armée de Terre, ainsi que les cartes et plans : ces documents exigent, en théorie, des magasins équipés de mobiliers spécifiques qui n'existent pas aujourd'hui en nombre suffisant au SHD.

- 13 La situation contrastée présentée ici montre donc à la fois les atouts actuels des magasins du Service historique de la Défense, mais également les perspectives d'amélioration envisageables au cours des prochaines années.

Le papier face aux aléas du temps

- 14 L'état d'un fonds, d'un document d'archives ou d'une collection d'ouvrages, tel qu'il est observable aujourd'hui, est le résultat croisé des caractéristiques d'origine du matériau et des péripéties qui ont pu perturber sa bonne conservation, avant et après son entrée au Service historique de la Défense.
- 15 À ce titre, si l'ancienneté d'un document ou d'un ouvrage constitue un critère majeur, ce n'est pas forcément, comme on pourrait l'imaginer, systématiquement dans une orientation défavorable. Certes, une grande ancienneté augmente la fragilité du papier, mais on observe également que les documents anciens présentent une qualité de matériau incomparablement supérieure à celle des périodes plus récentes, qui les rend plus à même de faire face aux ravages du temps. À cet égard, la date discriminante est le milieu du XIX^e siècle, où le papier chiffon, fait à la main, a reculé devant le papier à pâte mécanique, puis chimique, moins solide, mais également beaucoup moins résistant à certaines encres qui tendent à acidifier, attaquer, voire percer, les documents. L'utilisation du papier pelure au XX^e siècle a accru encore les risques de détérioration rapide des fonds. Il n'est donc pas interdit que penser que, au Service historique de la Défense comme ailleurs, les papiers du XVIII^e siècle se conservent plus longtemps que ceux du XXI^e.
- 16 Au-delà de ces éléments originels, les accidents qui ont émaillé la vie du document déterminent largement son aspect actuel. La connaissance de l'histoire de la conservation d'un fonds ou d'une collection durant la période, parfois fort longue, qui se déroule antérieurement à son entrée dans l'institution patrimoniale doit donc être, autant que possible, documentée, car elle contribue à décider d'éventuels traitements ⁵. Ainsi, certains documents ont été collectés sur des théâtres d'opérations militaires et ont, de ce fait, pu connaître une destinée hors du commun : le SHD conserve ainsi un journal de marche et opérations, celui de l'escadrille TOPIC, retrouvé en 1941 dans les débris d'un des appareils de l'escadrille après son écrasé au Tchad ⁶. Aujourd'hui, le SHD collecte de nombreux documents rapatriés de zones géographiques éloignées, et donc potentiellement soumis à des conditions climatiques différentes de celles qu'ils trouveront en métropole : archives des opérations extérieures (OPEX), ou fonds des brigades de gendarmerie et des implantations militaires de l'outre-mer par exemple.
- 17 Les risques de dégradation des documents après leur entrée au SHD sont moindres, et de nature différente, mais ne sont pas inexistantes. Pour faire face à ces dégradations, deux types de réponses peuvent être apportées.
- 18 La première, préventive, réside dans la politique d'acquisition de matériaux de conservation adaptés : boîtes de taille et de matériau variable, pour les liasses d'archives

et éventuellement les registres, pochettes en polyester pour les cartes et plans ou en papier neutre pour les photographies.

- 19 La seconde vise à restaurer les documents dégradés, domaine dans lequel le SHD mène une politique particulièrement active, à la fois à travers les trois ateliers de restauration qu'il possède à Pau, Toulon et Vincennes, et un programme pluriannuel d'achat de prestations extérieures. La restauration met en œuvre un ensemble de techniques et de savoir-faire professionnels éprouvés, sanctionnées par des formations et des diplômes, que les ateliers permettent de maintenir au profit du patrimoine conservé au SHD. Ces travaux concernent en particulier les documents reliés, dont la reliure, qui a rempli depuis parfois trois siècles son rôle de protection des ouvrages ou des archives, est souvent abîmée, et les cartes et plans, particulièrement fragiles, du fait de leur grand format, notamment lorsqu'ils sont consultés. Pour cette catégorie, la restauration s'accompagne d'une numérisation, qui contribue à la préservation future du document en mettant à disposition une copie qui évite de déplacer – et donc de dégrader – l'original. Plus généralement, il apparaît aujourd'hui que la numérisation présente, outre son intérêt de diffusion des informations, un avantage au regard de la conservation, et doit être développé dans cette perspective.
- 20 Cette évocation rapide d'une action globale de conservation, appuyée sur l'exemple concret du Service historique de la Défense et la très grande variété de situations que présente l'ensemble de ses implantations, montre le caractère protéiforme de cette politique qui engage des moyens importants, au bénéfice des fonds et collections du SHD, mais aussi, par contrecoup, de ses personnels et du public.

NOTES

1. Le site de Vincennes conserve la plus grande partie des archives centrales du ministère depuis le XVII^e siècle. Le SHD comprend également cinq emprises portuaires, dans les actuels ou anciens ports militaires (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon). Les archives de la gendarmerie sont conservées au Blanc et à Fontainebleau, celles de la Direction générale de l'armement, ainsi que les dossiers de personnel civil, à Châtelleraut, tandis que le site de Caen détient les sources relatives aux victimes des conflits contemporains. S'y ajoute le site du Fort de l'est (Saint-Denis), dépourvu de personnel permanent et desservi depuis Vincennes.

2. Haute qualité environnementale.

3. Notamment *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, Direction des Archives de France, octobre 2009. Consultable : www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3281.

4. Les valeurs aujourd'hui couramment admises sont de 18 à 20 C° et 45 à 55 % d'humidité relative.

5. La norme internationale ISAD-G, qui définit les informations utiles à indiquer dans un inventaire d'archives, comprend ainsi un champ « Historique de la conservation ».

6. Vincennes, Service historique de la Défense, journal de marche et opérations de l'escadrille TOPIC, du 2 août 1940 au 10 mars 1941, G 8116.

INDEX

Mots-clés : archives, conservation, patrimoine

AUTEUR

DAMIEN RICHARD

Conservateur du patrimoine, il est actuellement chef de la section Conservation matérielle au Service historique de la Défense.